

ZAC de Planoise - Implantation du Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars souhaite regrouper sur un seul site les centres qu'il gère actuellement à Besançon :

- un centre de guidance (pour enfants et adolescents),
- un centre médico-psychologique (pour adultes),
- et un centre d'accueil à temps partiel (pour adultes).

Afin de rendre possible leur implantation à proximité de la polyclinique de Franche-Comté dans la ZAC de Planoise, il est proposé de céder gratuitement le foncier nécessaire à la réalisation de cet établissement.

Pour ce faire, la Ville versera à la SEDD, concessionnaire de la ZAC de Planoise, l'équivalent de la charge foncière prévue en recettes au bilan de l'opération soit 502 950,24 F TTC pour un terrain de 16 a 04 ca.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur la cession gratuite de ce terrain au CHS,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- régler à la SEDD la charge foncière,
- voter au budget de l'exercice courant, par décision modificative, la somme de 502 951 F à inscrire au chapitre 90.32/2111. 97040.30100 par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996,
- ouvrir les crédits nécessaires à la cession gratuite au CHS de Novillars qui s'analyse comme l'attribution d'une subvention d'équipement, à savoir : en opération d'ordre, un crédit de 502 951 F en dépenses au chapitre 92.32/6741.97040.30100 «subventions ou dotations d'équipement en nature» et 502 951 F en recettes au chapitre 90.32/2111.97040.30100.

Ces ouvertures de crédits d'ordre seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant dès la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et du Budget, l'Assemblée Communale adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 8 janvier 1998.